



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

CA1C195-52  
6  
1993F

# Les arts plastiques au Canada



*La peinture, le dessin et la sculpture*



# info-Arts

Guide des ressources sur les arts

UNIVERSITE DE SHERBROOKE



3 1156 00676 435 4

CAIC 195-52

6  
1993 F

# Les arts plastiques au Canada

*La peinture, le dessin et la sculpture*

CONSULTATION SEULEMENT



PG - BIBLIOTHEQUE  
UNIVERSITE DE SHERBROOKE

Les opinions exprimées dans cette collection sont celles des auteurs; elles ne reflètent pas nécessairement la politique ou le point de vue du gouvernement fédéral.

Recherches : Jordan, Nesbitt et Associés, Ottawa

Texte : Gerald McMaster, Bruce Nesbitt, Harvey Brodtkin, Penny McCann

Maquette : The Gordon Creative Group

### **Données de catalogage avant publication (Canada)**

Vedette principale au titre :

*Les Arts plastiques au Canada : la peinture, le dessin et la sculpture*

(Info-Arts)

Publ. aussi en anglais sous le titre : *Visual Arts in Canada: Painting, Drawing and Sculpture.*

Sur la couv. : *Guide des ressources sur les arts.*

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 0-662-98749-7 N° de cat. Ci95-52/6-1993F

1. Art – Canada – Guides, manuels, etc.
2. Dessin – Canada – Guides, manuels, etc.
3. Peinture – Canada – Guides, manuels, etc.
4. Sculpture – Canada – Guides, manuels, etc.
5. Artistes, Services aux – Canada – Guides, manuels, etc.  
I. Canada. II. Coll.

N6545.V5714 1993 709.71 C94-980018-X

### **Info-Arts**

Sous la direction de Bruce Nesbitt

### **Conseil consultatif**

John Alleyne  
Directeur artistique,  
Ballet British Columbia

Gary Cristall  
directeur artistique et coordonnateur,  
Festival de musique populaire de Vancouver

Atom Egoyan  
Toronto

Kashtin  
Montréal

Joy Kogawa  
Toronto

Guy Landry  
Folklore Canada International, Montréal

Gerald McMaster  
Conservateur de l'art indien contemporain  
Musée canadien des civilisations, Hull

Donna Spencer  
Directrice artistique,  
Firehall Arts Centre, Vancouver

**La collection d'Info-Arts a été produite par le programme des cultures et langues ancestrales en collaboration avec la Direction générale des communications.**

Les renseignements relatifs aux textes, aux noms des organismes et aux individus sont exacts en date du mois de juin 1993.

**PRÉFACE ..... IV**

**LA PEINTURE, LA SCULPTURE, LE DESSIN ..... 1**

**LES ARTS PLASTIQUES :**

**SAVOIR COLMATER LES DIFFÉRENCES..... 5**

- Les minorités culturelles et la pratique de l'art ..... 5
- Les arts plastiques au Canada : suggestions de lectures..... 7



**RALLIER UNE ASSOCIATION..... 9**

- Les groupements nationaux..... 11
- Les groupements provinciaux, territoriaux et municipaux ..... 12
- Yukon..... 13
- Territoires du Nord-Ouest..... 13
- Colombie-Britannique..... 13
- Alberta ..... 13
- Saskatchewan..... 14
- Manitoba ..... 14
- Ontario ..... 14
- Québec ..... 15
- Nouveau-Brunswick..... 15
- Île-du-Prince-Édouard..... 15
- Nouvelle-Écosse ..... 16
- Terre-Neuve ..... 16



**PERFECTIONNER SES COMPÉTENCES ..... 17**

- Les premiers pas..... 19
- Pour aller plus avant ..... 19
- Dans les autres pays ..... 21



**TROUVER DE L'ARGENT ..... 23**

- Par où commencer..... 25
- Les principales sources de financement ..... 25
- Les prix à l'étranger ..... 27
- Les fondations et les entreprises ..... 27



**S'ÉTABLIR ..... 29**

- Les premiers pas..... 31
- L'exposition et la vente de vos œuvres ..... 31
- Pour lancer une entreprise..... 32
- La commercialisation ..... 33



**L'ARTISTE ET LA LOI..... 35**

- Les conseils juridiques..... 37
- L'impôt et les taxes..... 37
- Les droits d'auteur et les redevances ..... 39
- Les contrats et les cachets ..... 40
- La constitution en société ..... 40
- Autres questions juridiques..... 41

Ce guide a pour but de vous initier aux diverses avenues qui s'ouvrent devant vous pour vous aventurer plus avant sur la scène des arts plastiques au Canada.

Peut-être avez-vous rêvé d'apprendre le fusain ou l'aquarelle, mais sans trop savoir comment vous y prendre. Peut-être avez-vous déjà vendu quelques-unes de vos huiles ou de vos sculptures, mais vous aimeriez maintenant prendre un nouveau cap ou, pourquoi pas, devenir artiste peintre. Vous voulez peut-être affûter vos compétences et vos aptitudes ou les partager avec un plus vaste auditoire.

Quel que soit votre intérêt, quelle que soit votre expérience, quel que soit votre violon d'Ingres, le présent guide vous indiquera où trouver des renseignements sûrs pour emprunter les sentiers de la peinture, du dessin ou de la sculpture. La collection comporte sept guides analogues sur les différentes branches des arts. Chacun est conçu de façon à encourager les Canadiens et les Canadiennes de différents horizons culturels à prendre une part active à la riche vie artistique de notre pays.

Chaque année, des millions de Canadiens et de Canadiennes participent à des activités artistiques, et la tendance va s'accroissant. En fait, si nous considérons les arts et la culture comme une seule grande entreprise, elle serait, par sa taille, la quatrième en importance au pays. En effet, les arts plastiques, les arts d'interprétation, l'édition, la radiodiffusion, la cinématographie, l'enregistrement sonore et visuel et les institutions culturelles, comme les bibliothèques, représentent une tranche importante de notre économie nationale. Qui plus est, les arts contribuent à la qualité de notre vie et au pluralisme culturel qui est inhérent à notre canadienneté.

Les arts sont notre fil conducteur; pourtant, nombre de Canadiens et de Canadiennes ne peuvent jouer pleinement leur rôle sur la scène des arts. Divers obstacles se dressent devant eux. L'une des clés qui leur en ouvrirait plus grandes les portes, c'est l'accès à l'information – s'ils savaient où s'adresser pour trouver les services et le soutien dont ils ont besoin, s'ils savaient comment pouvoir bénéficier de l'expérience des autres.

Vous cherchez peut-être des conseils pratiques pour pouvoir vous livrer aux arts plastiques pour votre propre plaisir, ou pour vous faire mieux connaître des autres artistes ou du grand public. Les guides de la présente collection ne font pas de distinction entre amateurs et professionnels, entre les beaux-arts et les arts au quotidien, entre les artistes des minorités et ceux de la majorité. Aujourd'hui, au Canada, dans le monde des arts, les vieilles lignes de démarcation, les vieilles chasses gardées s'estompent graduellement, car on apprécie de plus en plus la valeur de tous les modes d'expression culturelle.

Dans chacun des guides, un éminent artiste canadien donne un aperçu du domaine artistique qui fait l'objet de l'opuscule et qui en est, du reste, la vive arête. Dans les sections qui suivent, Harvey Brodtkin et Penny McCann vous entretiennent de diversité culturelle et vous parlent de la pratique de l'art, avec mention, en toile de fond, de certaines sources qu'il est essentiel de connaître; puis on vous fait part des associations auxquelles vous pourriez adhérer; on vous dit comment vous y prendre pour mieux parfaire vos compétences; on vous énumère les possibilités de financement, par voie de subventions ou autrement, qui vous sont peut-être accessibles; on vous souffle des suggestions pour bien vous établir et réussir à commercialiser vos talents artistiques; pour finir, on vous fait connaître les aspects juridiques de la pratique de votre art et de la vente de vos oeuvres.

Gerald McMaster, qui a préparé l'avant-propos du présent guide sur les arts plastiques, est, pourrait-on dire, né artiste. Originaire de North Battleford, en Saskatchewan, il grandit dans la réserve Red Pheasant, puis il fréquente tour à tour l'Institute of American Indian Art, à Santa Fe, au Nouveau-Mexique, et le College of Art and Design, à Minneapolis, au Minnesota. De 1977 à 1981, il est coordonnateur du programme d'art indien au Saskatchewan Indian Federated College de l'Université de Regina. Là, avoue-t-il, ses schèmes artistiques étaient surtout de teinte autochtone et d'inspiration guerrière. Mais sa tendance au monoïdéisme se dilue avec le temps et il commence à explorer, dans ses tableaux, de multiples perspectives. Il cherche, par ses écrits et ses peintures, à rétorquer aux sophismes des historiens, des poètes, des romanciers, et aux inexactitudes des réalisateurs d'Hollywood: « L'artiste autochtone cherche à redéfinir l'image de l'Indien, à rejeter les clichés qui le présentent comme un sauvage « noble » et « innocent » et à réexaminer son rôle dans l'histoire. » La dernière exposition de ses oeuvres, *Cowboy/Indian Show* (1991), à l'allure provocante, présentée à la galerie McMichael de Kleinberg, en Ontario, lui valut maints éloges. Depuis 1981, il est conservateur des oeuvres d'art contemporaines d'origine indienne au Musée canadien des civilisations, à Hull (Québec). Gerald McMaster a également été responsable de plusieurs expositions, dont *Challenges* (1985) au Centre culturel Meervaart, à Amsterdam, *In the Shadow of the Sun* (1988-1990), *Public/Private Gatherings* (1991) et *Indigena* (1992), toutes au Musée canadien des civilisations.

par Gerald McMaster

...On peut aimer que le sens du mot art soit de tenter de donner conscience à des hommes de la grandeur qu'ils ignorent en eux.      André Malraux

J'étais peut-être en 11<sup>e</sup> ou en 12<sup>e</sup> année lorsqu'un ancien professeur d'art m'aborda dans la rue. Il ne m'avait pas vu depuis un certain temps, car je n'assistais plus à ses cours. D'autres activités plus excitantes, comme le sport, monopolisaient mon temps. La concentration en solitaire qu'exigeait l'art ne pouvait rivaliser avec le contact physique et la camaraderie que je retrouvais dans les arènes sportives, surtout pour un jeune Autochtone comme moi qui essayais de se faire accepter sur le plan social. L'insertion dans une équipe sportive me semblait une façon plus rapide d'atteindre ce but; l'art n'était tout simplement pas une activité assez virile!

Or, cet homme au visage familier arrêta sa voiture, en sortit et vint me rencontrer sur le trottoir. Nous échangeâmes quelques plaisanteries, puis il me demanda pourquoi j'avais abandonné ses cours. Si c'était faute d'argent, il pourrait peut-être trouver un moyen d'y remédier. Je balbutiai une excuse. Il mit fin à la conversation en me disant d'un ton paternaliste : « Gerry, je veux faire de toi un artiste! » Je ne dis mot, les yeux rivés au sol, pour ne pas trahir sa confiance. Je me sentais quelque peu coupable. J'avais peine à justifier ma situation contradictoire. Mon attitude distante l'avait certes exaspéré. Je ne l'ai pas revu. Je retournai donc à mes activités sportives.

Je me demandai si je ne m'étais pas sous-estimé, si je n'avais pas fait fausse route. Aurait-il pu vraiment faire de moi un artiste? Ou m'appartenait-il d'en décider? En fait, savait-il quelque chose que j'ignorais et qu'il ne pouvait me révéler ou, ce qui était encore plus important, comprenait-il ma situation?

Peu après, je terminais mes études secondaires et me retrouvai, quelque peu hésitant, à la croisée des chemins. Chacun de mes amis s'en était allé par des routes diverses et les activités sportives organisées avaient pris fin du même coup. Finie la camaraderie. Je faisais soudainement face à un défi encore plus grand. Qu'allais-je faire de moi? J'avais perdu l'habitude d'être seul.

Par accident et par chance, je trouvai un emploi à Saskatoon au nouveau collège culturel indien de la Saskatchewan. On y connaissait, je ne sais trop comment, mes talents artistiques que j'avais pourtant bien dissimulés. C'est pour cette raison, et parce que l'enseignement de l'art faisait défaut dans les réserves, qu'on me demanda d'aller dans les écoles pour y faire mieux connaître la richesse de l'art indien et l'importance de la culture indienne.

Quel défi! Ma connaissance des « Indiens » et de « l'art indien » se résumait à bien peu de choses. Je fis équipe avec un artiste mieux connu que moi et, ensemble, nous avons parcouru la province pendant un an. Ce fut pour moi une année importante qui marqua un point tournant dans ma vie. Grâce à lui, j'ai appris à mieux me connaître. Et il m'instilla peu à peu la fierté de mon indienneté. Il me répétait : « N'oublie jamais ce que tu es; souviens-toi toujours que c'est toi le véritable Canadien, le véritable Autochtone, car tes racines plongent six pieds sous terre. »

La hantise d'être accepté socialement perdait peu à peu de son importance; je cherchais plutôt dès lors à comprendre mes racines par l'intermédiaire de l'art et de la culture autochtones. Avions-nous quelque influence sur les élèves des écoles de la réserve? Je rencontre, à l'occasion, des gens qui se souviennent de notre passage, et cela me rend bien aise. Malheureusement, mon artiste-ami-mentor s'est noyé accidentellement quelques années plus tard, mais non sans m'avoir transmis quelque chose de primordial – l'(en)courage(ment).

Je constate, en rétrospective, à quel point ces deux personnes ont influé sur ma décision de poursuivre l'étude de l'art et de la culture. Non pas que je dénigre le sport, mais j'en ai vu les limites; mes études en arts m'ont ouvert de nombreuses et de merveilleuses perspectives, à moi qui ai, dans la vie, la ferme détermination d'arriver quelque part, à moi qui ai su me « brancher ».

Au lecteur : « Êtes-vous "branché"? »

Au début, vous entendrez peut-être les gens dire : « Le pauvre artiste. » Je me demande si cela veut dire pauvre financièrement, intellectuellement ou, pire encore, les deux. Quoi qu'il en soit, le pauvre artiste vit, dit-on, à la bohémienne; il est pauvre, angoissé, anxieux, ne mange qu'une fois par jour, demeure dans un logement vétuste et dans un district de HLM au cœur d'une grande ville indifférente.

Je sais que, dans certains cas, c'est vrai, mais ce n'en sont pas moins que des stéréotypes. Les grandes villes ont un effet d'attraction sur à peu près tout le monde, mais, la plupart du temps, elles font fuir les artistes. Avez-vous besoin d'une grande ville pour faire œuvre de création? A-t-elle besoin de vous? C'est probablement vrai que le revenu annuel de l'artiste se situe sous le seuil de pauvreté, mais faut-il pour autant en conclure que les choses doivent en demeurer ainsi? La réussite ne convient-elle qu'aux meurt-de-faim? Avez-vous déjà essayé de créer l'estomac vide; c'est tout simplement impossible. Ceux qui n'ont pas de quoi manger s'étiolent et disparaissent; les autres, eh bien, se réincarnent dans des domaines para-artistiques où ils réussissent généralement assez bien : on les retrouve historiens d'art, conservateurs, conseillers en arts, négociants, collectionneurs. Vous savez ce que je veux dire! Il s'agit de ne pas abandonner. Peu

d'artistes travaillent à plein temps dans leur studio. J'en connais plusieurs qui partagent leur temps entre leur travail de création et d'autres activités qui, disent-ils, constituent leur gagne-pain, car il faut bien payer les factures. Voilà une réalité que j'ai apprise bien vite, vous pouvez me croire.

Si vous trouvez un emploi le jour et si vous dosez ainsi votre quotidien (mais personne ne peut vous dire comment vous y prendre), mettez-vous au travail. Le découragement pourra vous guetter au tournant, mais passez outre... Inspirez-vous des travaux réalisés par d'autres artistes; empruntez-leur quelques idées. On me recommandait sans cesse de regarder les œuvres des grands maîtres, mais j'y ai rarement puisé, car, étant d'une autre époque, elles avaient vieilli.

J'ai besoin de nouveauté. Chaque fois que j'en ai l'occasion, je cherche à voir ce que les autres artistes font, quels matériaux ils emploient, comment ils s'en servent. Ne craignez pas de leur emprunter une idée, de l'essayer à votre façon. Peut-être fera-t-elle jaillir en vous une idée qui sera vôtre. Faites-le à partir d'une œuvre de maître si vous le voulez, mais sans vous en faire reproche. Quoi qu'il en soit, vous adapterez machinalement cette idée à votre propre sensibilité.

Aujourd'hui, on nous parle de l'importance de se comprendre et de s'exprimer dans « l'esprit de son époque ». Qu'est-ce à dire? Que, dans ce monde complexe dans lequel nous vivons, il peut apparaître un phénomène artistique et intellectuel hors de l'ordinaire qui devienne un centre d'attraction pour tous. Les artistes voudront se draper de cette aura, mais c'est une tendance qui deviendra peut-être le talon d'Achille des jeunes artistes. Cet engouement pourra engendrer confusion et désillusion; voilà le revers de la médaille.

La plupart des artistes qui se trouvent dans cette situation, dont beaucoup de jeunes, se demandent que faire. Ma réponse est simple : suivez votre instinct. Si vous devez suivre une tendance, qu'il en soit ainsi; dans le cas contraire, ne vous découragez pas. Si votre instinct ne vous dicte pas de ligne de conduite facilement discernable, soyez pragmatique, lisez ce guide. De toute façon, « l'esprit de votre époque » vous suivra, quoique sous des traits qui sont appelés à changer. Mieux vaut donc tirer pleinement parti des instants qui vous font vibrer.

Mon grand défi personnel est de demeurer dans le coup. Je ne me soucie guère que mes créations soient artistiques ou pas, mais je dois garder à l'esprit la nécessité impérieuse de fructifier mon art au-delà des éternels recommencements.

En tant que praticien, je ne parle guère des aspects complexes, subtils, parfois ironiques et foncièrement psychologiques de mon travail (pour le moins que tout cela existe ailleurs que dans ma tête). Je préfère me redire : peins,

sculpte, dessine! J'essaie de laisser mes œuvres s'exprimer par elles-mêmes. Si quelqu'un me le demande, je saisis l'occasion et j'en fais mon profit.

Essayez de garder vif à l'esprit votre idéal; ne le perdez jamais de vue. Vous avez ce qu'il faut pour y arriver. Il est essentiel de ne jamais perdre le cap.

Au moment où vous terminerez de lire ces lignes, essayez de songer à votre prochaine œuvre. N'attendez pas que l'inspiration vous enflamme spontanément; elle ne se manifestera probablement pas si vous vous croisez les bras à l'attendre. Découvrez plutôt la joie de créer sans cesse, sans rêver à ce que votre prochaine œuvre ressemblera une fois terminée. Le produit fini sera peut-être génial, mais il vous sera inutile une fois terminé. Naturellement, si vous le vendez, vous pourrez acheter des biens, mais il s'agira alors d'une utilité pratique. C'est autre chose.

N'oubliez pas que la véritable beauté de l'art est dans l'exécution – dans l'acte même de créer. Demandez à un danseur, à un chanteur, à un musicien. Ils en conviendront probablement; l'important, c'est l'élan créateur. Lorsqu'un peintre agence les bonnes couleurs et les applique de la bonne façon, c'est un peu comme s'il disait le mot juste au bon moment – voilà la beauté...

Prenez vos distances par rapport à l'auditoire. Il admirera l'œuvre finie, ainsi que ses propres réactions. C'est vous l'artiste; prenez plaisir à peindre si vous êtes peintre; savourez ces moments où, peu à peu, l'œuvre prend forme sur la toile.

Et voilà! Vous n'en êtes qu'à vos premiers pas? Tant mieux! Entre vous et moi, il y a plus d'art qu'on ne le croie sur le pourtour des êtres et des choses. Allez-y! Trouvez un emploi le jour, mais n'abandonnez pas votre art.

## **Les minorités culturelles et la pratique de l'art**

À la recherche des diverses formes d'expression culturelle qui enrichissent notre pays, nous retrouvons des traditions bien établies, mais aussi des orientations nouvelles; certains s'inspirent de modèles éprouvés, d'autres font des expériences hardies. La valeur de notre activité artistique, tout à la fois dynamique et polymorphe, nous est acquise. Cependant, nous sommes encore en train de chercher les moyens à prendre pour encourager les interprètes et les créateurs venus de divers horizons culturels. Bien que les circonstances soient toujours appelées à changer, les artistes doivent continuellement faire des pressions pour obtenir un soutien suffisant, pour trouver de bonnes occasions de formation, pour disposer d'un lieu de travail convenable, bref pour évoluer dans un milieu propice à l'expression culturelle.

Les dernières découvertes dans le domaine des télécommunications ont rapproché les Canadiens, comme, du reste, tous les peuples. Cependant, le Canada demeure toujours et encore un immense pays découpé en régions. Bien des artistes des milieux ruraux et des petites villes continueront à éprouver de la difficulté à rejoindre les grands auditoires et à pouvoir frapper à la porte des institutions artistiques et culturelles.

Les artistes des minorités culturelles et visibles du Canada se butent à des obstacles encore plus imposants. Ou, si l'on considère les choses sous un angle différent, certains obstacles empêchent les auditoires canadiens de pouvoir apprécier pleinement la contribution que les minorités culturelles ont à nous offrir.

Aujourd'hui, la plupart des structures artistiques et culturelles s'inspirent des traditions britanniques et européennes. C'est ce qui explique, en partie, que bien des artistes canadiens, issus d'autres traditions culturelles, n'aient pu participer pleinement à la vie artistique du Canada.

En 1984, par exemple, trois poètes « dub » – Lillian Allen, Clifton Joseph et Devon Houghton – se sont vu refuser le droit d'appartenir à la League of Canadian Poets. On les considérait comme des « exécutants » plutôt que comme des « poètes ». Lillian Allen souligna alors l'importance pour les artistes, et pour les Canadiens en général, de mieux se comprendre : « Cette poésie fera-t-elle partie un jour de la littérature canadienne? Je ne sais. Mais cela n'a rien à voir avec ce que nous disons ni avec notre façon de le dire. Il s'agit plutôt de se demander si notre société peut réussir à s'accommoder des différences. » (*This Magazine*, XXI.7 [1987-1988], p. 20.)

Il reste encore beaucoup à faire à ce sujet, mais on peut dire d'ores et déjà que nous avons déjà entrepris d'assumer ces différences. Par exemple, le Conseil des arts du Canada a engagé un coordonnateur de l'égalité raciale et il a considérablement élargi le champ d'application de ses programmes de musique et de danse. L'Association des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio (ACTRA) a publié et distribué un catalogue qui fait nettement valoir les interprètes représentant les minorités visibles. Que ce soit par la confrontation, par la négociation ou simplement par une meilleure administration, les établissements commencent à modifier leurs modalités de recrutement, de programmation, d'extension, de gestion et de commercialisation.

Les artistes et leurs organisations contribuent tous, individuellement et collectivement, à ces progrès, à cette évolution. Et ceux et celles qui sont demeurés dans les coulisses devront bientôt, à leur tour, entrer en scène. Par exemple, tous les artistes doivent prendre part au débat sur la propriété culturelle si nous voulons nous appuyer sur des considérations sensées et réalistes pour décider qui devrait ou ne devrait pas reprendre tel ou tel récit. Du reste, au-delà de la communauté artistique, tous les Canadiens et toutes les Canadiennes devraient en venir à pouvoir comprendre et aimer les œuvres littéraires ou artistiques qui s'inspirent de traditions culturelles différentes des leurs.

De nouvelles voix se font entendre, aujourd'hui, sur la scène canadienne des arts, des voix, nombreuses, qui sont demeurées trop longtemps silencieuses. Ces voix ont peut-être un timbre différent, et elles peuvent même changer notre façon de créer. Mais l'art canadien n'est-il pas le produit de la différence? Pour exprimer une sensibilité propre au Canada, le Groupe des Sept a dû dépasser les conventions de l'*establishment* artistique européen. Dennis Reid nous fait remarquer que, lorsque le tableau *The Tangled Garden* de J.E.H. MacDonald a été exposé à Londres en 1916, tous les critiques l'ont qualifié de choquant et de radical, car il s'écartait des sujets et des perspectives qui étaient à la mode à cette époque-là (*The Group of Seven*, 1970, p. 124). L'art canadien diffère, en fait, de l'art européen – il jaillit de paysages différents, de cultures différentes, de sensibilités différentes.

Devant l'impératif de faire participer davantage les artistes des minorités culturelles aux pièces de théâtre et aux films produits au Canada, de les faire s'inscrire en plus grand nombre aux écoles d'art, n'oublions pas que nous avons souvent cherché, par des moyens plus ou moins subtils, à coloniser, à exclure ceux dont les vues ne cadrent pas avec les nôtres. Nous *pouvons*, toutefois, changer la physionomie de l'art canadien, le rendre multiforme, pluraliste et même, pourquoi pas, (selon l'expression de Lillian Allen) « a little funky ».

## Les arts plastiques au Canada : suggestions de lectures

La partie septentrionale de l'Amérique du Nord est multiculturelle et multilingue depuis plus de 10 000 ans. Les peuples qui ont rencontré les premiers Européens dans ce qui est aujourd'hui le Canada parlaient plus d'une cinquantaine de dialectes indiens et inuit, et tous avaient leurs propres traditions artistiques. Puis des immigrants venus d'une centaine de pays y ont ajouté leur propre patrimoine artistique qu'ils ont continué à enrichir. Bien qu'il n'existe aucun ouvrage qui nous rende pleinement compte de toute l'étonnante vitalité des arts plastiques d'hier à aujourd'hui, on peut toujours commencer par ouvrir une encyclopédie :

*L'encyclopédie du Canada,*  
1<sup>re</sup> éd., 3 v., Montréal : Stanké, 1987. [f]

On y trouve, entre autres, des articles sur les dessins animés, sur le dessin artistique, sur les arts populaires, sur le graphisme, sur l'esthétisme, sur l'art indien, sur l'art inuit, sur la peinture, sur la pictographie, sur les pétroglyphes, sur l'imprimé, sur l'art public, sur la sculpture.

*The Canadian Encyclopedia,*  
2<sup>e</sup> éd., 4 v., Edmonton : Hurtig, 1988. [a]

Pour qui veut avoir des renseignements un peu plus détaillés au sujet des arts plastiques, certaines des études qui suivent proposent d'autres ouvrages :

Marilyn Berger et Patricia Black,  
*Répertoire des dossiers documentaires traitant de l'art et de l'architecture dans les régions représentées à la Section ARLIS/M/O/Q/Directory of Vertical File Collections on Art and Architecture Represented by ARLIS/M/O/Q,*  
Montréal, 1989. [f/a]

David Burnett et Marilyn Schiff,  
*Contemporary Canadian Art,*  
Edmonton : Hurtig en association avec le Musée des beaux-arts de l'Ontario, 1983. [a]

C.F. Feest,  
*Native Arts of North America,*  
Toronto : Oxford University Press, 1980. [a]

J. Russell Harper,  
*Painting in Canada : A History,*  
2<sup>e</sup> éd., Toronto : University of Toronto Press, 1977. [a]

J. Russell Harper,  
*La peinture au Canada : des origines à nos jours,*  
Québec : Presses de l'Université Laval, 1966. [f]

Loren R. Lerner et Mary F. Williamson,  
*Art et architecture au Canada : Bibliographie et guide de la documentation jusqu'en 1981/Art and Architecture in Canada: A Bibliography and Guide to the Literature to 1981,*  
Toronto : University of Toronto Press, 1991. [a/f]

Jerrold Morris,  
*100 Years of Canadian Drawings,*  
Toronto : Methuen, 1980. [a]

Jerrold Morris,  
*100 ans de dessins canadiens,*  
Montréal : France-Amérique, 1980. [f]

Dennis Reid,  
*A Concise History of Canadian Painting*,  
Toronto : Oxford University Press, 1973. [a]

*Sculpture canadienne*,  
Montréal : Graph, 1967. [f]

George Swinton,  
*Sculpture of the Eskimo*,  
Toronto : McClelland and Stewart, 1972. [a]

George Swinton,  
*La sculpture des Esquimaux du Canada*,  
Montréal : La Presse, 1976. [f]

William J. Withrow,  
*Contemporary Canadian Painting*,  
Toronto : McClelland and Stewart, 1972. [a]

William J. Withrow,  
*La peinture canadienne contemporaine*,  
Montréal : Éditions du Jour, 1973. [f]

La liste la plus complète des ouvrages sur l'art canadien se trouve dans :

*Ressources bibliographiques dans le domaine des beaux-arts au Canada/Fine Arts Library Resources in Canada*,  
2 vol., Ottawa : Bibliothèque nationale du Canada/  
National Library of Canada, 1978. [a/f]

---

*Vous pourrez certes trouver à la bibliothèque de votre quartier presque toutes les publications que mentionne le présent guide. Si elles ne s'y trouvent pas, le bibliothécaire pourra probablement vous les faire venir par le truchement du service de prêts interbibliothèques.*

*S'il n'y a pas de bibliothèque dans votre quartier, consultez la section du gouvernement provincial dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique. La plupart des provinces et des territoires ont un numéro de téléphone sans frais pour qui veut se renseigner sur les services des bibliothèques publiques.*

*La plupart des ouvrages sont publiés annuellement ou révisés à intervalles réguliers; il se peut que vous trouviez une édition plus récente que celle qui est donnée ici comme référence. La mention [a] ou [f] qui suit un titre indique que l'ouvrage a été publié soit en anglais soit en français; la mention [a/f], que l'ouvrage existe dans les deux langues.*

---

RALLIER UNE ASSOCIATION

**Info-Arts**



L'expression artistique peut se faire de façon très personnelle et très individuelle; elle peut aussi se faire en groupe. En adhérant à une association, non seulement vous entrez en contact avec d'autres artistes, mais vous pouvez ainsi trouver les services et le soutien dont vous avez besoin. Même si vous n'aimez pas d'habitude l'idée d'appartenir à un club ou à une association, vous constaterez sans tarder qu'il est utile d'appartenir à un groupement d'artistes et que vous en retirerez beaucoup dans une atmosphère amicale.

Quels que soient vos intérêts, il existe sûrement, à l'échelle locale, provinciale, régionale ou nationale, une association où vous pourrez retrouver des gens qui poursuivent le même cheminement esthétique que vous ou qui s'intéressent aux arts plastiques en général. Certaines de ces associations représentent les intérêts particuliers de certains artistes et sont formellement constituées en groupes de pression ou en syndicats. D'autres ont un caractère moins officiel; elles ont pour seul but de permettre aux artistes qui ont quelque affinité de se rencontrer et de partager le fruit de leurs connaissances et de leurs expériences.

Bien des associations offrent toute une gamme de services contre une cotisation relativement peu élevée : elles publient des bulletins, des revues; elles tiennent des réunions, des colloques, des congrès; elles représentent leurs membres sur la scène provinciale ou nationale des arts. Elles peuvent faire fonction de phares tout autant pour l'artiste chevronné que pour celui ou celle qui entre dans la carrière. Leur bulletin constitue une excellente source d'information sur les actualités dans votre sphère d'activité et sur les politiques et les programmes du gouvernement qui peuvent influencer sur votre art, tout en vous donnant des nouvelles des autres membres.

Dorénavant, et pour une tout autre raison, les associations vont prendre encore plus d'importance au Canada. Fait unique au monde, le gouvernement fédéral a présenté, en 1991, un projet de loi sur la condition de l'artiste. Aux termes de ce texte législatif, le gouvernement a clairement décrété que les associations qui représentent les artistes ont le droit d'avoir qualité juridique. Ce texte de loi, qui prévoit la création d'un nouveau tribunal canadien des relations professionnelles entre artistes et producteurs, autorise l'accréditation des associations d'artistes pour qu'elles puissent négocier les conditions relatives au montant des cachets et aux modalités d'engagement des artistes et assurer une protection suffisante aux intérêts professionnels des artistes qu'elles représentent.

Certaines associations nationales – comme le Regroupement d'artistes des centres alternatifs – sont des organisations cadres qui peuvent vous aiguiller vers leur section locale ou provinciale; d'autres acceptent les adhésions individuelles. De façon générale, l'organisation principale au Canada en matière d'arts est la suivante :

### **Conférence canadienne des arts**

189, avenue Laurier est  
Ottawa (Ontario) K1N 6P1  
(613) 238-3561

*Cette conférence est une association bénévole qui regroupe 600 associations vouées aux arts; elle représente 200 000 artistes et culturophiles. On peut aussi y adhérer à titre de membre individuel; la cotisation demandée aux étudiants à plein temps et aux personnes du troisième âge est très minime. Elle organise des colloques et publie des répertoires, des guides et le bulletin Proscenium [a/f].*



La Conférence canadienne des arts publie, chaque année, un répertoire fort utile sur les associations nationales à vocation artistique :

*L'Annuaire des arts (mise à jour, juin 1992)/  
Directory of the Arts (Updated : June, 1992),  
Ottawa : Conférence canadienne des arts/  
Canadian Conference of the Arts, 1992. [a/f]*

*On y trouve une brève notice sur les ministères et organismes du gouvernement fédéral (Parlement, services centraux, ministères, organismes culturels), sur les ministères et organismes des gouvernements provinciaux et sur les associations nationales qui se consacrent aux arts (radiodiffusion, droits d'auteur, artisanat, danse, éducation, cinématographie, patrimoine et conservation, activités pluridisciplinaires, musique, édition, enregistrement, théâtre, arts plastiques, arts appliqués, création littéraire). On y mentionne les associations nationales bien établies dont les artistes peuvent devenir membres, entre autres :*

- The Association for Native Development in the Performing and Visual Arts
- Le Front des artistes canadiens/Canadian Artists' Representation (CARFAC)
- La Société canadienne de l'éducation par l'art
- La Société canadienne des auteurs, illustrateurs et artistes pour enfants
- La Société canadienne de peintres en aquarelle
- The Pastel Society of Canada
- The Print and Drawing Council of Canada
- La Société des sculpteurs du Canada

Quatre guides indispensables vous présentent une nomenclature plus détaillée des diverses associations :

C. Gahlinger-Beaune,  
*Canadian Artists' Survival Manual*,  
Thunder Bay (Ontario) : Penumbra, 1988. [a]

Ninon Gauthier,  
*Vivre des arts visuels : guide à l'intention des artistes en arts visuels*,  
Québec : Gouvernement du Québec, 1987. [f]  
*Dix chapitres de conseils pratiques et d'observations sur les réalités de la vie d'artiste; « Carnet d'adresses », pp. 85-88.*

Sarah Yates,  
*Information for Artists : A Practical Guide for Visual Artists*,  
éd. rév., Toronto, Canadian Artists' Representation Ontario, 1990. [a]  
22 sections sur l'art de présenter, sur les techniques à adopter pour  
rejoindre son auditoire, sur le système de subventions, sur la marche  
d'une entreprise et sur les ressources mises à la disposition de l'artiste,  
« Contact List », pp. 22:1 – 22:4.

Hennie L. Wolff,  
*Visual Arts Handbook*,  
3<sup>e</sup> éd., Toronto : Visual Arts Ontario, 1991. [a]  
770 pages de renseignements sur les colonies pour artistes, sur les asso-  
ciations (pp. 17-142), sur les sources de financement, sur les galeries  
et les musées, sur les ressources, sur les écoles, sur les ateliers, avec  
bibliographie.

Les artistes de la Saskatchewan et du Manitoba peuvent égale-  
ment consulter :

Laureen Marchand,  
*Saskatchewan Visual Arts Handbook*,  
4<sup>e</sup> éd., Regina : Canadian Artists' Representation Saskatchewan et la  
Direction des arts et du multiculturalisme, 1991. [a]

*How to Survive as an Artist*,  
Winnipeg : Le Front des artistes canadiens/Canadian Artists'  
Representation (CARFAC), Manitoba, 1987. [a]

Si vous en êtes à vos premières ébauches, ces guides vous  
présenteront une synthèse fort utile des tribulations et des  
délices que font sourdre les arts plastiques au Canada.

### **LES GROUPEMENTS PROVINCIAUX, TERRITORIAUX ET MUNICIPAUX**

Certaines associations nationales d'artistes – notamment  
CARFAC – ont des chapitres partout au Canada et elles sont  
indiquées dans l'*Annuaire des arts/Directory of the Arts* de la  
Conférence canadienne des arts.

Pour trouver une association locale qui partage vos intérêts,  
il peut suffire de consulter les pages jaunes de l'annuaire du  
téléphone sous les rubriques « Arts – Organisations » et  
« Associations ». Plusieurs villes et municipalités ont aussi  
des programmes axés sur les arts et les responsables de ces  
programmes peuvent vous renseigner sur les associations  
locales : téléphonez à votre hôtel de ville.

Certaines bibliothèques publiques tiennent un fichier des  
associations locales. Votre bibliothèque dispose peut-être des  
répertoires suivants où se trouvent énumérées une foule  
d'associations :

*Associations Canada 1992*,  
2<sup>e</sup> éd., Mississauga (Ont.) : Canadian Almanac and Directory,  
1992. [a]

Sous la direction de Brian Land et de Wendy Alexander,  
*Répertoire des associations du Canada/  
Directory of Associations in Canada*,  
13<sup>e</sup> éd., Toronto : Micromedia, 1993. [a/f]  
On y trouve la raison sociale de 18 000 associations sous 1 500  
rubriques, avec adresse, numéro de téléphone et nom des responsables :  
mis à jour chaque année.



Peut-être demeurez-vous dans une localité desservie par un conseil communautaire des arts dont les membres connaissent bien les activités locales. Il s'agit là de comités qui se composent de bénévoles puisés au sein même de votre localité; dans certains cas, ils sont nommés ou établis par le gouvernement provincial.

Si vous n'avez pu trouver ce que vous cherchiez après avoir consulté votre annuaire téléphonique ou votre bibliothèque locale, voici une liste de répertoires, de conseils bénévoles et gouvernementaux et de ministères provinciaux et territoriaux qui pourront certes vous aider à repérer l'association que vous cherchez.



## **Yukon**

### **Yukon Arts Council**

C.P. 5120  
Whitehorse (Yukon) Y1A 4S3  
(403) 668-6284

### **Association franco-yukonnaise**

C.P. 5205  
302, rue Strickland  
Whitehorse (Yukon) Y1A 4Z1  
(403) 668-2663

## **Territoires du Nord-Ouest**

### **Coordonnateur des arts**

#### **Affaires culturelles**

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi  
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
C.P. 1320  
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2L9  
(403) 920-3103

### **Fédération franco-ténoise**

C.P. 1325  
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2N9  
(403) 920-2919

## **Colombie-Britannique**

*The Arts Resource Book,*  
Vancouver : Assembly of British Columbia Arts Councils, 1991. [a]  
*On y mentionne les « conseils communautaires des arts », soit la liste des 83 conseils locaux de la province.*

### **La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique**

1575, 7<sup>e</sup> avenue ouest  
Vancouver (C.-B.) V6J 1S1  
(604) 732-1420

## **Alberta**

L'*Annuaire des arts/Directory of the Arts* de la Conférence canadienne des arts vous donne la liste de tous les services du gouvernement provincial qui ont trait aux activités relatives au patrimoine artistique et culturel; vous choisirez, selon vos

intérêts, la liste du ministère de la Culture et du Multiculturalisme de l'Alberta ou celle des organismes du gouvernement de l'Alberta.

**Association canadienne-française de l'Alberta**

8923 – 82e avenue, p. 200  
Edmonton (Alberta) T6C 0Z2  
(403) 466-1680

**Saskatchewan**

**Conseil des arts de la Saskatchewan**

2550, rue Broad  
Regina (Saskatchewan) S4P 3V7  
(800) 667-7526 appel sans frais, en Saskatchewan; (306) 787-4056

**Commission culturelle fransaskoise**

218 – 514, avenue Victoria est  
Regina (Saskatchewan) S4N 0N7  
(306) 565-8916



**Manitoba**

**Conseil des arts du Manitoba**

525 – 93, avenue Lombard  
Winnipeg (Manitoba) R3B 3B1  
(204) 945-2237

**Centre culturel franco-manitobain**

340, boul. Provencher  
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G7  
(204) 233-8972

**Ontario**

*Ressources culturelles en Ontario/Cultural Resources in Ontario*,  
Toronto : ministère des Affaires civiques et culturelles de l'Ontario/  
Ontario Ministry of Citizenship and Culture, 1986. [a/f]

*On y trouve les « conseils communautaires des arts », soit la liste des  
57 conseils locaux, ainsi que les associations vouées à la radiodiffusion, à  
l'artisanat, à la danse, à la cinématographie, à la vidéo et à la photogra-  
phie, au patrimoine, aux arts littéraires et à l'édition, à la musique, aux  
arts de l'enregistrement, au théâtre, aux arts plastiques et aux activités  
pluridisciplinaires.*

*Répertoire : des arts et du patrimoine/  
Arts and Heritage Directory,*

Ottawa : Ville d'Ottawa, Service des loisirs et de la culture/  
City of Ottawa, Department of Recreation and Culture, 1992. [a/f]

*City of Scarborough Arts Directory : 1989,*

Scarborough (Ont.) : Service des parcs et des loisirs de Scarborough,  
1989. [a]

*City of Toronto : Directory of Services,*

Toronto : Greffier de la ville de Toronto, 1989. [a]

David Hyttenrauch,

*Where It's At : Pertinent Publications on the Arts,*

Windsor (Ontario) : Arts Council Windsor and Region, 1985. [a]

*Directory of Community Services for Hamilton-Wentworth :  
1989-90,*

Municipalité régionale de Hamilton-Wentworth : Service de  
l'information communautaire, 1989. [a]

*Directory of Community Services in Metropolitan Toronto : 1990,*

Toronto : Centre de l'information communautaire du Grand Toronto, 1990. [a]

*Who's Who Directory of Art Galleries and Service Organizations in Ontario,*

Toronto : Association des galeries publiques de l'Ontario, 1989. [a]

## Québec

Denis Turcotte et Céline Marquis,

*Le Monde de la culture au Québec : répertoire descriptif, édition 1990-1991,*

Sainte-Foy (Québec) : Québec dans le monde, 1990. [f]

*Répertoire des 1 783 ressources culturelles du Québec, avec adresse et numéro de téléphone des associations et un index-matière; l'annexe 1 donne la liste des onze conseils régionaux de la culture.*

*Répertoire des services communautaires du Grand Montréal/ Directory of Community Services of Greater Montreal,*

Montréal : Centre d'information et de consultation de la Fondation du Grand Montréal/Information and Referral Centre of Greater Montreal Foundation, 1988. [a/f]



## Nouveau-Brunswick

**Direction générale des arts**

**Ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation du Nouveau-Brunswick**

C.P. 6000

Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

(506) 453-2555

**Conseil provincial des sociétés culturelles**

27, rue John

Moncton (N.-B.) E1C 2G7

(506) 858-8000

## Île-du-Prince-Édouard

**Conseil des arts de l'Île-du-Prince-Édouard**

C.P. 2234

Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 8B9

(902) 368-4410

**Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard**

a/s Directeur exécutif

5, ch. Acadian

Hillsborough Park (Î.-P.-É.) C1C 1M2

(902) 368-1895

## Nouvelle-Écosse

Consultez l'annuaire téléphonique pour savoir où se trouve le conseil des arts le plus proche de chez vous : conseil des arts du comté de Lunenburg; conseil des arts d'interprétation du comté de Shelburne; conseil des arts de Yarmouth; conseil communautaire des arts d'Annapolis; conseil des arts d'Inverness; conseil des arts de Cobequid; conseil des arts d'Avon.

### **Cultural Federations of Nova Scotia**

901 – 1809, rue Barrington

Halifax (N.-É.) B3J 3K8

(902) 425-6373

*Fédération des fédérations regroupant les organisations qui se consacrent à la danse, au patrimoine, aux activités multiculturelles, au chant choral, à l'artisanat esthétique, à l'art dramatique, à la création littéraire et aux arts plastiques.*

### **Conseil culturel acadien de la Nouvelle-Écosse**

1106, rue South Park

Halifax (N.-É.) B3H 2W7

(902) 421-1772

## Terre-Neuve

L'*Annuaire des arts/Directory of the Arts* de la Conférence canadienne des arts énumère six centres des arts et de la culture, à Corner Brook, à Gander, à Grand Falls, à Labrador City, à Saint-Jean et à Stephenville.

### **Conseil des arts de Terre-Neuve et du Labrador**

C.P. 98, succ. C

Saint-Jean (T.-N.) A1C 5H5

(709) 726-2212

### **Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador**

265, rue Duckworth

Saint-Jean (T.-N.) A1C 1G9

(709) 722-0627





**Autrefois, les artistes perfectionnaient leur art en devenant l'apprenti d'un maître. L'apprenti apprenait son art en travaillant, pendant un certain temps, auprès d'un expert reconnu en la matière. Ce système a été presque entièrement supplanté par les écoles privées et par le système d'éducation publique. Et pourtant, l'un des principes de base demeure valable; c'est en forgeant qu'on devient forgeron.**

## LES PREMIERS PAS

Ce n'est évidemment pas dans les pages jaunes de l'annuaire téléphonique que vous trouverez où vous adresser pour obtenir des conseils pratiques ou l'inspiration d'un bon professeur, mais c'est quand même un endroit où vous pourriez entamer vos recherches, histoire d'apprendre ce que votre localité a à vous offrir. Un survol rapide de l'index vous donnera une idée des nombreuses possibilités que vous offre votre région.

Peut-être en êtes-vous à vos débuts ou peut-être voulez-vous en apprendre davantage sur le dessin, la peinture ou la sculpture. Votre conseil scolaire offre certainement des cours d'introduction bon marché; il s'agit d'ordinaire de cours non crédités donnés le soir, en fin de semaine ou l'été.



---

*Les artistes déjà établis sont souvent disposés à aider les nouveaux venus en leur faisant des suggestions ou en leur prodiguant des conseils, surtout si vous démontrez que vous êtes déterminé à franchir les obstacles pour atteindre votre objectif. Par exemple, Mentoring Artists for Women's Art, à Winnipeg, est un programme ingénieux qui permet à celles qui aspirent aux arts plastiques de rencontrer des artistes d'expérience (MAWA, 175 avenue McDermot, 3<sup>e</sup> étage, Winnipeg [Manitoba] R3B 0S1; [204] 949-9490).*

---

Plusieurs associations et institutions organisent des colloques, des ateliers, des conférences, des programmes spéciaux et des cours d'été sur divers aspects des arts plastiques. Il peut s'agir de sessions d'une journée ou d'une fin de semaine durant l'année, ou encore de travaux intensifs à faire le plus souvent durant l'été et qui peuvent s'étendre sur tout un mois. Comme les sujets, dans bien des cas, varient d'une année à l'autre, le bulletin de l'association demeure la source d'information la plus à jour. L'établissement d'enseignement ou l'institution culturelle de votre région (voir *Qui enseigne quoi en arts*, mentionné ci-dessous) pourrait aussi inscrire votre nom sur sa liste de distribution pour vous tenir au courant des activités à venir.

## POUR ALLER PLUS AVANT

Si vous recherchez une formation plus poussée (de façon à obtenir peut-être un certificat, un diplôme ou un grade universitaire), vous constaterez que toute une panoplie de programmes en arts plastiques sont offerts par les universités, les établissements privés à vocation culturelle ou artistique, les collèges communautaires et régionaux, et, au Québec, les cégeps (Collèges d'enseignement général et professionnel).

Le ministère fédéral des Communications a parrainé un guide précieux sur les programmes collégiaux et universitaires :

Sous la direction de Jocelyne Rouleau,  
*Qui enseigne quoi en arts/Who Teaches What in the Arts*,  
Ottawa : Conférence canadienne des arts pour le ministère des  
Communications/ Canadian Conference of the Arts for the  
Department of Communications, 1989. [a/f]

*Qui enseigne quoi en arts : mise à jour 1990-1991/  
Who Teaches What in the Arts: 1990-91 Update*,  
Ottawa : Conférence canadienne des arts/  
Canadian Conference of the Arts, 1990. [a/f]

*On y énumère 55 établissements de niveau universitaire, 100 établisse-  
ments de niveau collégial et 24 établissements spécialisés du Canada,  
tout en précisant lesquels offrent des programmes en fonction de 18  
catégories, dont :*

- L'architecture
- Les arts et la conception esthétique (dessin de costumes, esthétique commerciale, communication et esthétique, haute couture, graphisme, esthétique industrielle, décoration intérieure, édition, éditique, animation assistée par ordinateur, graphisme informatique)
- L'histoire de l'art
- L'administration des arts
- L'enseignement des arts
- L'artisanat (dont la céramique, la poterie, le verre, la bijouterie, la ferronnerie, les textiles, les fibres)
- Les beaux-arts
- Le folklore (dont les études autochtones)
- Les études muséologiques (dont les études destinées aux conservateurs)
- La récréologie (dont les programmes culturels)
- Les arts plastiques ou visuels

*On y fait mention, pour chaque établissement, de l'adresse et du numéro de téléphone central, du numéro de téléphone des agents de l'aide aux étudiants pour les prêts et bourses, des exigences générales et particulières d'inscription aux programmes des certificats, des diplômes et des grades universitaires, de la durée de chaque programme, du nombre maximum d'inscriptions et de la langue d'enseignement.*

Les quatre guides essentiels dont il a déjà été fait mention vous indiquent les diverses écoles qui peuvent vous intéresser, mais vous pourrez également trouver une liste sommaire des écoles d'art du Canada dans :

*American Art Directory : 1991-92*,  
53<sup>e</sup> éd., New York : R.R. Bowker, 1991. [a]

La revue *Artpost* publie chaque année un répertoire des écoles d'art qui, au Canada ou ailleurs, offrent des cours d'été dans le domaine des arts; cette liste paraît normalement dans son numéro d'été.



Le programme des universités et des collèges décrit les cours qui y sont offerts, avec mention du professeur; vous pouvez normalement trouver à la bibliothèque de votre quartier le programme des cours offerts par les établissements d'enseignement de votre région. Les cours et services offerts par les universités canadiennes sont résumés dans l'ouvrage suivant :

Sous la direction d'Elizabeth M. Rice et de Colleen A. LaPlante,  
*Répertoire des universités canadiennes/*  
*Directory of Canadian Universities,*  
Ottawa : Association des universités et collèges du Canada/  
Association of Universities and Colleges of Canada, 1991. [a/f]  
Il est publié tous les deux ans. Les descriptions sont rédigées dans la langue d'enseignement de chaque institution. Comporte une bibliographie pour qui veut se renseigner davantage sur les universités canadiennes : conditions d'admission, aide aux étudiants, étudiants adultes et à temps partiel, services aux étudiants.



Si vous désirez suivre l'enseignement de tel ou tel professeur à l'université mais n'êtes pas sûr s'il enseigne, l'ouvrage suivant, publié chaque année, donne la liste complète du corps professoral de toutes les universités canadiennes :

*Commonwealth Universities Yearbook 1990,*  
vol. 2, Londres : Association of Commonwealth Universities, 1990. [a]  
« Canada », pp. 952-1506, avec brève description de toutes les universités canadiennes; l'index du vol. 4 énumère tous les noms.

À consulter pour avoir des idées sur les possibilités de carrière en arts :

*Guide to Employment and Other Funding Programs for Arts and Culture Organizations,*  
6<sup>e</sup> éd., Toronto : Conseil des arts de Toronto, 1991. [a]

Susan H. Haubenstein et David Joselit,  
*Career Opportunities in Art,*  
New York : Facts on File, 1988. [a]

## DANS LES AUTRES PAYS

L'une des expériences les plus fascinantes que l'on puisse faire dans le monde des arts plastiques, et cela est vrai pour tous les arts, c'est de connaître et de partager les perspectives des artistes des autres pays. Si vous songez à étudier ou à suivre des cours dans un autre pays, bien des pays peuvent vous fournir une abondante documentation sur tous les aspects des arts qu'on y pratique; renseignez-vous à votre bibliothèque locale et parlez-en aux membres de longue date d'une association. Voici d'autres sources d'information :

*International Resources for Canadian Artists,*  
Toronto : Visual Arts Ontario, 1983. [a]

*Programmes d'échanges internationaux/*  
*International Exchange Programs,*  
Ottawa : Affaires extérieures Canada/External Affairs Canada,  
1988. [a/f]

Alan Cumyn et al.,  
*Le Tour du monde en 1001 projets : un guide pour  
les Canadiens désirant travailler ou étudier à l'étranger/  
What in the World Is Going On? A Guide for Canadians  
Wishing to Work, Volunteer or Study in Other Countries,*  
3<sup>e</sup> éd., Ottawa : Bureau canadien de l'éducation internationale/  
Canadian Bureau for International Education, 1991. [a/f]

Certains hauts-commissariats et certaines ambassades accréditées au Canada ont des bibliothèques bien nanties et de bonnes sources d'information sur les activités artistiques; d'autres offrent des services plus restreints. Si vous désirez communiquer directement avec une ambassade, le nom et l'adresse de tous les représentants diplomatiques accrédités au Canada sont publiés deux fois par année dans :

*Représentants diplomatiques, consulaires et autres au Canada/  
Diplomatic, Consular and Other Representatives in Canada,*  
Ottawa : Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada/  
External Affairs and International Trade Canada. [a/f]



TROUVER DE L'ARGENT

**Info-Arts**



Dans cette section, on vous dit comment vous renseigner sur les bourses et que faire pour en obtenir une. Il y a des centaines de programmes destinés à venir en aide aux artistes et aux organisations à vocation artistique, et ce, dans tous les domaines inimaginables. Quant aux bourses offertes chaque année, elles se comptent par milliers. Très nombreux, toutefois, sont les candidats à ces bourses et vous ferez face à une vive concurrence.

Sur le plan commercial, les arts représentent une grosse affaire au Canada. Chaque année, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales dépendent de fortes sommes d'argent pour financer des activités artistiques et culturelles. Par exemple, au cours du seul exercice 1988-1989, la somme totale affectée aux arts et à la culture a dépassé de beaucoup les cinq milliards de dollars. Les entreprises ont, de leur côté, versé 16 millions à ce chapitre; en outre, plusieurs fondations appuient les arts.

Par contre, les sommes que reçoivent les artistes, y compris ceux et celles qui en font une profession, sont relativement peu élevées. Selon les statistiques relatives à l'impôt sur le revenu, le revenu moyen de l'artiste se situe bien en-deçà du seuil de pauvreté; par exemple, l'ACTRA, syndicat des acteurs professionnels, signalait, en 1986, que seulement le tiers de ses membres de Toronto gagnaient plus de 5 000 dollars par année.

## PAR OÙ COMMENCER

Quand il s'agit de trouver des fonds, les sources d'information les plus utiles sont souvent les membres chevronnés ou les membres du personnel d'une association, ainsi que les agents de liaison en matière d'arts au sein des divers paliers de gouvernement. Ils connaissent généralement toutes les conditions d'admissibilité aux diverses bourses; ils pourront vous dire quel organisme subventionnaire pourrait considérer sous un jour favorable votre spécialité artistique; ils pourront aussi vous aider à préparer votre demande.

Ils seront aussi en mesure de vous conseiller sur deux points en particulier. D'abord, une question qui s'applique à la plupart des domaines artistiques et culturels : Qui décide si vos travaux antérieurs et votre expérience passée (votre feuille de route en somme) sont suffisants – ou votre potentiel suffisamment prometteur – pour justifier qu'on vous accorde une bourse? La réponse est simple. Ce sont ceux-là qui ont de l'argent à consacrer aux arts. Mais, parfois, il y a d'autres facteurs à prendre en considération et qui peuvent s'appliquer à votre cas, par exemple, le lieu de votre domicile, le type d'arts plastiques auquel vous vous adonnez, votre situation personnelle, votre stade de perfectionnement.

Ne vous découragez pas si l'on rejette votre première demande. Pour la plupart des concours, les évaluateurs ont une longue expérience et font de leur mieux pour être justes. Si votre demande est rejetée, cela ne veut pas nécessairement dire que vous n'êtes pas doué ou que votre travail est médiocre; cela signifie peut-être simplement que les fonds n'étaient pas suffisants pour financer tous les bons projets. Cela peut aussi signifier que, bien que votre proposition ait pu être bonne, elle ne correspondait pas aux critères de l'organisation à laquelle vous vous êtes adressé.

La deuxième question est tout aussi importante pour les artistes. Qui établit la distinction à faire entre amateurs et professionnels? La réponse n'est pas si simple que cela; en général, la ligne de démarcation entre les uns et les autres est floue et certains organismes subventionnaires commencent même à se demander si, en fait, elle n'est pas quelque peu artificielle.



## LES PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT

Pour avoir des chances d'aboutir, la demande de fonds doit revêtir deux caractéristiques. Premièrement, elle doit démontrer que vous vous êtes bien renseigné sur le programme de bourses et que vous avez bien compris comment votre projet pouvait satisfaire aux exigences du programme. Il suffit souvent, pour cela, de téléphoner simplement à la personne responsable du programme; il est toutefois préférable de vérifier les détails indiqués ci-après avant de téléphoner, car vous aurez alors aussi une idée des autres programmes.

Deuxièmement, elle doit démontrer que vous avez suivi à la lettre les instructions relatives à la présentation des demandes. Les évaluateurs nous font observer qu'un nombre étonnant de demandes ne peuvent être acceptées pour des raisons d'ordre technique, parce qu'elles ne sont pas complètes ou qu'elles ne répondent pas à l'une ou l'autre des questions critiques.

C'est dans l'*Annuaire des arts* de la Conférence canadienne des arts, dont nous avons déjà parlé, que vous trouverez la liste la plus complète des programmes de financement des gouvernements. On y énumère les ministères et organismes du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux, tout en précisant s'ils offrent un soutien financier aux artistes; on y donne également le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne qui pourra vous renseigner si vous voulez plus de précisions.

À l'échelle fédérale, le ministère des Communications aide les organisations culturelles professionnelles sans but lucratif par l'intermédiaire de son programme d'initiatives culturelles. Parmi les organismes fédéraux, le Conseil des arts du Canada offre des subventions aux artistes qui pratiquent assidûment les arts plastiques; sa catégorie « Interdisciplinarité et Performance » s'adresse aux artistes de la performance et aux artistes qui s'expriment principalement par les arts plastiques et dont les oeuvres transcendent les cloisons généralement acceptées entre disciplines. Son programme Explorations encourage également les artistes, qu'ils soient bien établis ou non, à s'aventurer hors des sentiers battus. Si vous voulez vous renseigner au sujet des dates d'échéance pour la présentation des demandes, au sujet des modalités de sélection ou au sujet des critères d'admissibilité, adressez-vous au Conseil des arts, 99, rue Metcalfe, C.P. 1047, Ottawa (Ont.) K1P 5V8. Numéro de téléphone sans frais : (800) 263-5588.

Les quatre guides canadiens dont il a été question plus haut vous offrent des suggestions relativement aux subventions et aux prix réservés aux artistes.

Bien que s'adressant principalement aux organisations culturelles et artistiques de la Colombie-Britannique, vous pourrez trouver des conseils utiles sur la façon de préparer votre demande dans le guide publié par l'Assembly of British Columbia Arts Councils (201 – 3737, rue Oak, Vancouver [C.-B.] V6H 2M4; [604] 738-0749) :

*The Arts Resource Book,*

Vancouver : Assembly of British Columbia Arts Councils, 1991. [a] Comporte des sections sur les collectes de fonds (la grande question), sur les perspectives des agents de financement, sur les bailleurs de fonds (l'autre côté de la médaille), sur les programmes des administrations municipales et des gouvernements provinciaux, sur les programmes du gouvernement fédéral, sur les fondations et sur les diverses autres sources de financement. Le texte est rédigé selon différents points de vue; interviews avec des agents de financement et des représentants d'organismes subventionnaires.



Un autre ouvrage s'adresse aux organisations, bien que pas expressément aux groupements d'artistes :

Joyce Young,  
*Fundraising for Non-Profit Groups : How to Get Money from Corporations, Foundations, and Government*,  
3<sup>e</sup> éd., Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1989. [a]

## LES PRIX À L'ÉTRANGER

Les Canadiens et les Canadiennes peuvent aussi être admissibles à certains prix décernés aux États-Unis et au Royaume-Uni, bien qu'il soit toujours préférable d'explorer d'abord les possibilités au Canada. Voici certains ouvrages qui pourront vous guider à cette fin :

*American Art Directory : 1991-92*,  
53<sup>e</sup> éd., New York : R.R. Bowker, 1991. [a]

Deborah A. Hoover,  
*Supporting Yourself as an Artist : A Practical Guide*,  
New York : Oxford University Press, 1985. [a]

Toby Klayman et Judith Cobbett-Steinberg,  
*The Artist's Survival Manual : A Complete Guide to Marketing Your Work*,  
New York : Scribner's, 1984. [a]

Rita K. Roosevelt,  
*Money Business : Grants and Awards to Creative Artists*,  
éd. rév., Boston, Massachusetts : Artists Foundation, 1982. [a]

*Writers' and Artists' Yearbook : 1991*,  
Londres : Black, 1991. [a]



## LES FONDATIONS ET LES ENTREPRISES

Un ouvrage en deux tomes vous donne une vue d'ensemble des fondations canadiennes dans chacune des provinces, et même quelques-unes aux États-Unis. Les fondations sont établies par des familles, des entreprises et des collectivités; elles peuvent ainsi verser des fonds à des œuvres de bienfaisance et à d'autres initiatives qu'elles jugent louables. Certaines subventionnent des artistes, mais il appartient à chaque fondation de déterminer à qui elle attribuera ses subventions, à quel endroit et à quelle fin.

Allan Arlett et Norah McClintock,  
*Canadian Directory to Foundations (Incorporating the Canadian Index to Foundation Grants)*,  
8<sup>e</sup> éd., 2 vol., Toronto : Centre canadien de philanthropie,  
1988, 1989. [a]

Le premier volume (1988) donne la liste des fondations qui distribuent, au total, plus de 10 000 dollars par an, avec les précisions voulues pour chaque subvention de plus de 500 dollars. On y prodigue des conseils sur la façon de trouver des fonds; on y indique la marche à suivre pour présenter sa demande; des index détaillés en facilitent la consultation. Le deuxième volume (1989) ajoute un grand nombre de fondations à celles

qui sont indiquées dans le premier volume, tout en donnant des précisions pour chaque subvention de plus de 1 000 dollars; on y trouve aussi une notice sur 108 fondations qui versent moins que 10 000 dollars par année.

Les entreprises ont tendance à appuyer les organisations plutôt que les individus. Mais pour un projet particulier, vous pourriez réussir à convaincre une entreprise de vous rendre un service ou de vous donner un produit; en contrepartie, vous vous engagez à mentionner la source de ce don. Dans ce cas-là, le meilleur guide serait celui-ci :

*Approaching Corporations for Support : A Guide for Arts Organizations,*  
2<sup>e</sup> éd., Toronto : Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada, 1991. [a]



**Info-Arts**



## S'ÉTABLIR

**Cette section vous indique où vous adresser pour vous établir et vendre vos œuvres. Il y a quand même une marge entre le fait de tracer le portrait d'un membre de la famille et celui de vendre ses peintures à une galerie d'art, entre le fait de dessiner un logo pour un bulletin de votre association communautaire et celui de gagner sa vie comme sculpteur – à un certain point, vous vous demanderez certes ce qu'on peut ressentir à livrer au public l'une de ses œuvres personnelles.**

## LES PREMIERS PAS

Il faut d'abord vous demander sérieusement ce que votre art représente pour vous. Est-ce que vous dessinez ou peignez simplement pour exprimer vos élans intérieurs ou cherchez-vous à vous adresser à un public particulier? Cherchez-vous à vous faire reconnaître par vos pairs ou espérez-vous plutôt faire exposer vos œuvres et les vendre?

Il n'appartient qu'à vous de décider dans quelle mesure vous tenez à vous tailler une place sur le marché de l'art. Sans avoir eu conscience d'une frontière à franchir, vous cessez d'être amateur pour devenir professionnel. Les aptitudes correspondant aux diverses formes des arts plastiques ne sont pas non plus clairement délimitées. C'est votre expérience (et les gens dont vous appréciez le jugement) qui vous dira si vous avez atteint et franchi un certain cap dans votre cheminement.



Si vous décidez que votre but est de vendre vos œuvres, vous devez alors vous efforcer de recueillir tous les renseignements nécessaires :

- pour vous employer activement à la vente de vos œuvres;
- pour lancer une entreprise;
- pour apprendre les principes de la commercialisation.

Bien que chacune de ces démarches soient reliées les unes aux autres, vous pourrez trouver utile, au début, de les considérer séparément.

## L'EXPOSITION ET LA VENTE DE VOS ŒUVRES

Vous avez probablement hâte de pouvoir exposer, un bon jour, vos peintures, vos dessins ou vos sculptures. Pour réussir, il ne faudra pas vous contenter de vous adresser à un public vague; vos tableaux ou vos marbres devront aussi plaire à un propriétaire de galerie ou à d'autres professionnels des arts, qui sont en affaires tout comme vous.

Pour vous faire une idée du domaine des arts plastiques au Canada, les quatre guides de Gahlinger-Beaune, de Gauthier, de Yates et de Wolff (mentionnés plus haut) vous seront extrêmement utiles; on vous y donne des conseils pratiques sur l'exposition et la vente de vos œuvres et l'on vous y suggère des ouvrages à lire. Vérifiez aussi auprès des associations dont vous deviendrez membre.

Aux États-Unis, un guide très bien fait et de grande envergure a pour objet les entreprises artistiques; il est publié en collaboration avec le National Endowment for the Arts (l'équivalent du

Conseil des arts au Canada). Bien qu'il s'adresse aux artistes et collectionneurs américains, nombre de ses pages peuvent aussi intéresser les Canadiens et les Canadiennes :

Lee Caplin,  
*The Business of Art*,  
2<sup>e</sup> éd., Englewood Cliffs, New Jersey : Prentice Hall, 1989. [a]  
Il renferme 31 essais rédigés par des artistes, négociants, collectionneurs et administrateurs d'expérience et portant sur la planification, la protection, la commercialisation, l'exposition, l'achat et la vente, ainsi que sur l'aspect politique de l'art.



Outre les guides canadiens de base que nous avons déjà mentionnés, il existe plusieurs publications annuelles sur les marchés (presque tous américains) ou comportant des suggestions en fait de commercialisation :

Susan Connor,  
*1990 Artist's Market : Where & How to Sell Your Artwork*,  
Cincinnati, Ohio : Writer's Digest, 1989. [a]

Connie Wright Eidenier,  
*1990 Children's Writer's & Illustrator's Market*,  
Cincinnati, Ohio : Writer's Digest Books, 1990. [a]

*Writers' & Artists' Yearbook : 1991*,  
Londres : Black, 1991. [a]

Les six autres guides *Info-Arts* vous fournissent d'autres renseignements sur la commercialisation et sur la présentation des créations artistiques sous diverses formes.

## POUR LANCER UNE ENTREPRISE

Même si vous ne comptez travailler que quelques semaines par année, vous constituerez néanmoins une petite entreprise. Vous avez un service à vendre, comme n'importe quelle entreprise. Vous devez donc posséder des connaissances de base, par exemple, en matière de planification et de finances. (Les aspects juridiques à considérer lorsque l'on part en affaires font l'objet de la prochaine section sur les artistes et la loi.)

Votre bibliothèque et votre librairie comportent une section sur les ouvrages destinés aux entreprises; vous voudrez acquérir un abécédaire de l'entreprise, et non une théorie de l'administration. Comme le milieu des affaires du Canada a certaines caractéristiques qui lui sont propres, vous devrez rechercher des livres qui portent expressément sur la situation au Canada, et non pas sur celle du Royaume-Uni ou des États-Unis. L'éditeur canadien Self-Counsel Press (1481 Charlotte Road, Vancouver-Nord [C.-B.] V7J 1H1) se spécialise dans les guides pratiques à l'intention des anglophones pour qui il publie divers petits ouvrages bon marché :

Edna Sheedy,  
*Start and Run a Profitable Home-Based Business :  
Your Step-by-Step, First-Year Guide*,  
Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1990. [a]

Clive G. Cornish,  
*Basic Accounting for the Small Business : Simple, Foolproof  
Techniques for Keeping Your Books Straight and Staying Out  
of Trouble,*  
8<sup>e</sup> éd., Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1990. [a]

Si vous n'avez pas l'intention de demeurer un artiste pigiste individuel, si vous projetez, par exemple, d'établir un collectif ou un studio commercial avec d'autres artistes, vous pourriez aussi songer à faire appel à la Banque fédérale de développement (BFD)/Federal Business Development Bank (FBDB). Cette banque est une société de la Couronne fédérale qui aide les nouvelles petites entreprises en leur consentant des prêts ou en les leur garantissant, en leur fournissant un capital-risque et en leur offrant des services de gestion (counselling et formation, entre autres). Son Service de consultation pour les petites entreprises (CASE) compte 1 100 conseillers sur appel. La Banque fédérale et son service de consultation ont 45 bureaux répartis dans toutes les provinces et les territoires (siège social : Banque fédérale de développement, 800, place Victoria, Tour de la Place Victoria, C.P. 335, Montréal [Québec] H4Z 1L4; numéro de téléphone sans frais [800] 361-2126) :

*Établir une entreprise au Canada : un guide pour les Néo-Canadiens/Starting a Business in Canada: A Guide for New Canadians,*  
Montréal : BFD/FBDB, 1990. [a/f]

*Consultation au service des entreprises/  
CASE: Counselling Service for Business,*  
Montréal : BFD/FBDB, 1990. [a/f]



## LA COMMERCIALISATION

Il s'agit ici de savoir comment, quand, où et à qui vendre. Vous devez chercher à comprendre ce que veulent vos clients éventuels, à savoir comment les satisfaire, comment leur faire valoir votre service et comment vous assurer qu'ils obtiennent bien ce que vous leur offrez.

Bien que la vente de vos œuvres ne soient pas un service comme la réparation d'un grille-pain ou la vente d'une ampoule électrique, il n'en demeure pas moins que votre petite entreprise aura bien des points en commun avec les autres entreprises.

Là encore, votre bibliothèque et votre librairie ont assurément plusieurs ouvrages à vous offrir en matière de commercialisation. Voici quelques guides utiles dans ce domaine :

Tana Fletcher et Julia Rockler,  
*Getting Publicity : A Do-It-Yourself Guide for Small Business and Non-Profit Groups,*  
Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1990. [a]

Douglas A. Gray et Donald G. Cyr,  
*Marketing Your Product : A Planning Guide for Small Business*,  
Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1987. [a]

Jean Withers et Carol Vipperman,  
*Marketing Your Service : A Planning Guide for Small Business*,  
Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1987. [a]



---

*Chaque province et chaque territoire disposent de programmes novateurs qui peuvent mettre à profit le talent des créateurs. À Ottawa, par exemple, Multicultural Arts for Schools and Communities engage des écrivains, des musiciens et des artistes peintres, qui sont bien établis, pour présenter des exposés et diriger des ateliers dans les écoles. (MASC, 501, avenue Edison, Ottawa [Ontario] K2A 1V3; [613] 725-9119).*

---

**Info-Arts**



**Dans cette section, vous apprendrez comment vous renseigner pour connaître vos droits et vos responsabilités devant la loi en tant qu'artiste. Dans bien des cas, naturellement, ce sont les mêmes que pour la plupart des résidents du Canada et des citoyens canadiens, comme pour ce qui est de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu et de la taxe sur les produits et services (TPS). D'autres ont trait plus particulièrement à votre qualité d'artiste, comme dans le cas des droits d'auteur et des cachets.**

**Si vous dirigez une entreprise en tant qu'artiste, vous devez connaître les lois relatives aux contrats, à la constitution en société, à l'endettement et à la faillite.**

## LES CONSEILS JURIDIQUES

Comme tous les ordres de gouvernement – fédéral, territorial, provincial et municipal – révisent constamment, pour les mettre à jour, leur législation et leur réglementation, les renseignements donnés dans cette section ne tiennent pas lieu de conseils juridiques qui s'appliqueraient à votre situation particulière.

Pour cela, vous devez consulter un conseiller en qui vous avez confiance; ce conseiller sera normalement un avocat ou un notaire. Certaines associations provinciales du Barreau (regroupements d'avocats) et les écoles de droit rattachées aux universités sont disposées à répondre gratuitement ou à peu de frais aux questions simples et bien des cabinets d'avocats ont adopté des dispositions spéciales d'entrée en matière qui vous permettront de ne pas payer trop cher pour la première visite.

Il existe, en anglais, un guide bien détaillé sur l'artiste et la loi, mais il est maintenant trop dépassé pour qu'on puisse s'y fier complètement; on peut néanmoins y trouver des renseignements valables sur certaines questions importantes :

Aaron Milrad et Ella Agnew,  
*The Art World : Law, Business & Practice in Canada*,  
Toronto : Merriitt, 1980. [a]

*Les chapitres portent sur les droits d'auteur, les ventes commerciales, les achats, les organisations sans but lucratif, les galeries et les musées, la Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels, l'imposition et les dons, la propriété collective et l'aliénation des œuvres d'art, l'imposition et l'artiste, l'art commercial, l'obscénité et l'art.*

Les quatre guides de C. Gahlinger-Beaune, de Ninon Gauthier, de Sarah Yates et de Hennie L. Wolff (déjà mentionnés) renferment des renseignements d'ordre juridique et des conseils pratiques.

Pour les artistes des arts plastiques ou visuels de l'Ontario, Canadian Artists Representation Ontario (CARO) administre ALAS (Artists' Legal Advice Services), à l'intention de ses membres (CARO, 183, rue Bathurst, Toronto [Ont.] M5T 2R7; [416] 360-0780).

Les six autres guides *Info-Arts* mentionnent des publications qui ont trait aux autres formes d'expression artistique; si vous songez à recourir à plusieurs supports pour votre projet de création, il serait à conseiller de vous renseigner sur les points particuliers qui s'appliquent aux autres moyens d'expression.



## L'IMPÔT ET LES TAXES

L'ouvrage suivant est le guide général de base sur l'imposition des artistes :

Arthur Drache,  
*La fiscalité et les arts : un guide pratique/*  
*Taxation and the Arts: A Practical Guide*,  
Ottawa : Conférence canadienne des arts/  
Canadian Conference of the Arts, 1987. [a/f]



Si vous avez un revenu d'entreprise en tant qu'artiste, vous devrez consulter, au départ, le *Guide d'impôt – Revenus d'entreprise ou de profession libérale/Business and Professional Income Tax Guide* [a/f] de Revenu Canada. Plusieurs publications annuelles portent sur les revenus d'entreprise et sur les dépenses admissibles; consultez votre libraire ou votre bibliothécaire.

Revenu Canada publie de temps en temps des *Bulletins d'interprétation/Interpretation Bulletins* sur diverses dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en vous adressant à n'importe quel bureau de Revenu Canada – Impôt (voir la section du gouvernement fédéral dans les pages bleues de l'annuaire du téléphone); vous pouvez y aller en personne ou les commander par la poste. Voici le numéro de référence, la date et le titre de certains *Bulletins d'interprétation* qui sont de nature à intéresser les artistes :

IT-504R, 6 mars 1989,

« *Artistes visuels et écrivains* »

(s'applique à l'année d'imposition 1988 et aux suivantes). [a/f]

IT-504, 17 mars 1986,

« *Artistes visuels et écrivains* »

(s'applique aux années d'imposition antérieures à 1988). [a/f]

IT-525, 20 avril 1990,

« *Artistes de la scène* »

(s'applique à l'année d'imposition 1988 et aux suivantes; remplace IT-312, IT-312 [communiqué spécial] et IT-311). [a/f]

IT-312, 29 mars 1985,

« *Communiqué spécial : Musiciens et autres professionnels du spectacle* »

(s'applique aux années d'imposition antérieures à 1988; modifie IT-312 du 3 mai 1976). [a/f]

IT-312, 3 mai 1976,

« *Musiciens et autres professionnels du spectacle* »

(s'applique aux années d'imposition antérieures à 1988). [a/f]

IT-311, 30 avril 1976,

« *Déduction des frais engagés par des musiciens et d'autres professionnels du spectacle travaillant à leur propre compte* »

(s'applique aux années d'imposition antérieures à 1988). [a/f]

Deux publications traitent de l'application de la taxe sur les produits et services (TPS) aux artistes :

*Introduction à la TPS à l'intention des artistes (particuliers)/  
Introduction to the GST for Individual Artists,*

Ottawa : Conseil des arts du Canada et Conférence canadienne des arts/Canada Council and the Canadian Conference of the Arts, 1991. [a/f]

*Introduction à la TPS à l'intention des artistes (organismes)/  
Introduction to the GST for Arts Organizations,*

Ottawa : Conseil des arts du Canada et Conférence canadienne des arts/Canada Council and the Canadian Conference of the Arts, 1991. [a/f]

## LES DROITS D'AUTEUR ET LES REDEVANCES

Le droit d'auteur vous protège, entre autres, contre toute reproduction non autorisée de vos œuvres. C'est le ministère fédéral de la Consommation et des Affaires commerciales qui est responsable des droits d'auteur; la *Loi sur le droit d'auteur* de 1988 est expliquée brièvement dans la brochure suivante :

*Le droit d'auteur : questions et réponses/*

*Copyrights: Questions and Answers,*

Ottawa : Ministère de la Consommation et des Affaires commerciales/  
Consumer and Corporate Affairs Canada, 1988. [a/f]

Le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales publie des bulletins d'information sur les œuvres musicales, sur les sociétés vouées à la défense des droits des interprètes et sur la paternité d'œuvres.

Les marques de commerce peuvent être protégées par la loi si elles ont été dûment enregistrées :

*Information générale sur les marques de commerce/*

*General Trade-Mark Information,*

Ottawa : ministère de la Consommation et des Affaires commerciales/  
Consumer and Corporate Affairs Canada, 1990. [a/f]

Marijo Coates,

*Register Your Trade Mark in Canada : A Complete  
Step-by-Step Guide,*

Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1991. [a]

Dans le domaine du droit d'auteur, il y a un aspect relativement nouveau; c'est le droit d'exposition et le droit moral :

*Guide sur le droit d'exposition/The Right of Public*

*Presentation : A Guide to the Exhibition Right,*

Ottawa : Conférence canadienne des arts/  
Canadian Conference of the Arts, 1991. [a/f]

La Canadian Artists' Representation Ontario (CARO), filiale du Front des artistes canadiens (CARFAC), et CARFAC lui-même ont publié des feuillets d'information et des brochures à l'intention des artistes professionnels, dont :

Mark Burnham,

*Moral Rights in Copyright,*

Toronto : CARO, 1982. [a]

Susan Crean,

*Copyright and Canadian Slide Libraries,*

Toronto : CARO, 1977. [a]

Cyndra MacDowall,

*An Introduction to Copyright,*

Toronto : CARO, 1981. [a]

P. Walsh,

*Copyright for Canadian Visual Artists,*

2<sup>e</sup> éd., Ottawa : CARFAC, 1981. [a]



Si vous voulez un exemplaire de la liste de leurs publications courantes, vous pouvez vous adresser à CARO, à l'adresse susdite, ou à CARFAC, 189, avenue Laurier est, Ottawa (Ont.) K1N 6P1; (613) 235-6277.

Certains groupes ont établi des collectifs de droit d'auteur pour veiller sur les intérêts des artistes : Cancopy, le Canadian Reprography Collective, par exemple. La plupart des associations disposent également de tous les renseignements voulus sur le droit d'auteur et les redevances.



## LES CONTRATS ET LES CACHETS

Presque toutes les ententes écrites ou verbales représentent une forme de contrat. Dans la plupart des cas qui relèvent du domaine des arts et qui supposent un échange de biens, de services ou d'argent, il n'est pas nécessaire de dresser un contrat en bonne et due forme; dans certains cas, cependant, c'est à conseiller. Vous trouverez un résumé de la législation du contrat dans le livre de Milrad et Agnew (mentionné dans la première partie de la présente section) et dans certains des guides mentionnés dans la section qui traitait de la vente de vos œuvres.

Voici quelques-uns des guides que CARO et CARFAC ont publiés à l'intention des artistes professionnels :

*Le Barème des tarifs minimums d'exposition recommandés par CARFAC/CARFAC Recommended Minimum Fee Schedule,*  
Ottawa : CARFAC, 1989. [a/f]

Peter Denny et Deborah Meldazy,  
*Some Facts about Artists' Relations with Their Dealers in Ontario,*  
Toronto : CARO, 1977. [a]

Judy Gouin,  
*The Cost of Earning as a Visual Artist,*  
Toronto : CARO, 1980. [a]

Paul Sanderson,  
*Model Agreements for Visual Artists : A Guide to Contracts in the Visual Arts,*  
Toronto : CARO, 1982. [a]

Paul Sanderson,  
*Model Releases,*  
Toronto : CARO, 1985. [a]

## LA CONSTITUTION EN SOCIÉTÉ

Si vous êtes déjà en affaires comme artiste, de trois choses l'une : vous êtes seul propriétaire de votre entreprise (pour votre propre compte), vous êtes partenaire (avec une ou plusieurs autres personnes) ou vous êtes une société dûment constituée. L'entreprise constitue une entité juridique distincte, qui a une existence propre, indépendante de son et de ses propriétaires (les actionnaires). Vous pouvez obtenir une charte fédérale ou provinciale.

La constitution en société peut avoir d'importantes répercussions fiscales; elle comporte des avantages et des inconvénients. Comme ce sont les circonstances particulières de votre situation qui détermineront si vous avez à y gagner, mieux vaut demander conseil.

Self-Counsel Press (déjà mentionnée) publie une série d'*Incorporation and Business Guides* pour ceux et celles qui veulent obtenir soit une charte fédérale, soit une charte provinciale en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario.

## AUTRES QUESTIONS JURIDIQUES

Vous devez songer à la possibilité que certaines de vos créations soient jugées obscènes aux yeux de la loi. Milrad et Agnew (voir plus haut) consacrent le chapitre 11 de leur *The Art World* à l'obscénité dans les œuvres d'art. Les délibérations d'un groupe de discussion parrainé par Film and Video against Censorship sont consignées dans:

Anna Gronau, Gary Kinsman et Varda Burstyn,  
*Sex, Politics and Censorship*,  
Toronto, Canadian Artists' Representation Ontario et le  
Regroupement d'artistes des centres alternatifs, 1984. [a]

Si vous dirigez une entreprise d'art, faites une bonne planification pour éviter les difficultés financières. Vous devez bien vous renseigner sur la conduite des affaires pour ne pas avoir à faire faillite. À consulter, par exemple :

Allan A. Parker,  
*Credit, Debt and Bankruptcy : How to Handle Your  
Personal Finances*,  
8<sup>e</sup> éd., Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1990. [a]

Au moment de mettre sous presse ce guide *Info-Arts*, le gouvernement fédéral est en train de réviser la législation concernant les faillites; renseignez-vous sur les dispositions législatives en vigueur.

Quant à la nouvelle loi fédérale sur la condition de l'artiste, elle n'a pas encore été proclamée. La plupart des associations devraient pouvoir vous dire si elle s'applique à votre cas.

Consultez votre agent d'assurance pour ce qui est d'assurer vos effets et vos biens; à consulter aussi :

Hamish Buchanan,  
*Information for Artists : Insurance*,  
Toronto : CARO, 1985. [a]

Pour les artistes qui ont besoin d'un studio, il est question des baux dans :

Dino Tsantis,  
*The Artists' Studio and Housing Handbook*,  
Toronto : Canadian Artists' Representation Ontario, 1985. [a]



Si vous songez à engager quelqu'un, et aussi, forcément, pour votre propre sécurité, vous devez être conscient des risques que font courir certaines activités artistiques :

Michael McCann,  
*Manuel de sécurité à l'usage des artistes et des Hazards Manual for Artists,*  
New York : Foundation of the Community of Artists, 1981/  
Ottawa : CARFAC, n.d. [a/f]

*Artisanat sans danger... ou presque : soyez conscients des risques pour la santé/The Safer Arts : The Health Hazards of Arts and Crafts Materials,*  
Ottawa : ministre de la Santé nationale et du Bien-être social/  
Minister of National Health and Welfare, 1988. [a/f]



---

*Que le grand art consiste à dépasser la réalité et non à la fuir. Il faut qu'on puisse dire : « Comme c'est cela; et quelque chose de plus. » C'est dans ce « plus » que réside l'art.*  
– Hector de Saint-Denys-Garneau

---

---

*L'art, qui exprime la vie, est mystérieux comme elle.*  
– Elie Faure

---

ISBN 0-662-98749-7



La collection *Info-Arts* a été conçue par le programme du multiculturalisme pour offrir aux artistes des renseignements ainsi que des idées pratiques concernant leur participation dans le domaine des arts au Canada. Chaque guide contient des renseignements concernant les diverses associations, le perfectionnement professionnel, l'obtention d'appui financier, les questions légales ainsi que d'autres conseils visant à aider ceux et celles qui veulent s'établir en tant qu'artiste.

**La collection *Info-Arts* comporte sept fascicules :**

La danse au Canada

Le film, la vidéo et la photographie au Canada

La musique au Canada

La création littéraire au Canada

Les arts populaires au Canada

Les arts plastiques au Canada : la peinture, le dessin et la sculpture

Le théâtre au Canada

**Pour plus de renseignements ou pour commander des exemplaires de ces publications veuillez vous adresser à :**

Groupe Communication Canada

Division de l'Édition

Ottawa (Canada)

K1A 0S9

téléphone : (819) 956-4802

télécopieur : (819) 994-1498

**Canada**